

## OFFRE DE SERVICES 2018

### Conseil / Information / Accompagnement des parcours mobilité

Diagnostic de compétences en mobilité (DCM) : Entretien d'1H30 en moyenne, entre le conseiller mobilité et le participant. Il permet d'identifier les besoins et compétences en mobilité. Véritable jeu de questions/réponses, il permet au conseiller mobilité d'établir le niveau de connaissance en mobilité du public rencontré pour, à l'issue, orienter le participant vers l'offre de service de la plateforme adaptée à son besoin.

Conseil en mobilité : Résultante naturelle et immédiate du DCM, il aiguille le participant sur la voie de l'autonomie. Il diagnostiquera le besoin de connaissance ou de formation sur l'utilisation du réseau de transports en commun et orientera la personne sur les ateliers pédagogiques de mobilité à disposition.

Parcours d'accompagnement renforcé : Le conseiller mobilité aura pour tâche de suivre et accompagner le parcours mobilité du participant rencontré, qui pourra mobiliser successivement différents services de la plateforme départementale de mobilité. Une durée moyenne de 6 mois de parcours est visée. Des points d'étapes réguliers seront formalisés avec chaque participant afin d'organiser le parcours mobilité dans le parcours global d'insertion. Chaque participant, avant tout accès à des solutions de mobilité, sera suivi par un référent unique Mobilité, garant de son parcours.

### Formation à la mobilité autonome et durable

**1. Des ateliers collectifs** seront proposés et animés par l'équipe interne de la plateforme et/ou des opérateurs de la mobilité, engagés sur le projet (exemple : Transdev, RATP, OuiHop). Le contenu pédagogique et leur fréquence seront adaptés aux publics en parcours. Vous trouverez ci-dessous des exemples de ces ateliers qui seront mis en œuvre :

- Mobilité Territoriale
- Connaissance et Utilisation du réseau des transports en commun en Essonne.
- Mobilité numérique

### 2. Formation utilisation du deux-roues

Apprendre les bases : équilibre, trajectoire, freinage, pédalage...

Lever les freins à l'utilisation : culturels, peur, manque d'utilité liée à une méconnaissance...

Appréhender la conduite d'un deux-roues en ville : notions de code de la rue / route

### 3. Formation Permis de conduire AM

Pour les personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1988, un permis AM (ex-BSR) est obligatoire pour la conduite d'un cyclomoteur ou d'une voiturette, même au-delà de 16 ans en l'absence d'un autre permis de conduire. *Participation financière 75 €*

### 4. Formation Permis de conduire B

La plus-value recherchée par notre action en la matière sera de mettre en place des étapes de formation permis de conduire, modulables et adaptables en fonction des participants.

L'objectif visé est l'optimisation du temps et du coût de cette formation pour le participant. Le permis de conduire n'est pas une finalité en soi mais une des étapes possibles d'accès à la mobilité durable.

Pour ce faire, un diagnostic et une évaluation des aptitudes du participant seront menés par un conseiller mobilité ou un prestataire retenu (mise en concurrence). A l'issue, le participant pourra être positionné sur :

\* un stage de pré-code : animé par un conseiller ou un prestataire, il visera la levée des freins linguistiques et/ou cognitifs afin de préparer les participants au stage de code intensif et donc augmenter les chances de réussite

\* le stage de code intensif : 5 jours de formation (30h). 20 sessions de 12 personnes sont programmées sur 2018 (cf. planning). *Redevance par examen du code : 30€*

\* un accompagnement à la conduite : pour les participants pour lesquels cela s'avère utile, une préformation en conduite, via un simulateur de conduite Ediser sera proposée ; l'objectif étant d'augmenter les chances de réussite et de raccourcir le temps d'obtention du permis.

\* la formation conduite intensive : plusieurs auto-écoles sont retenues pour dispenser les formations intensives sur l'ensemble du département de l'Essonne. L'objectif est de pouvoir proposer une formation individualisée à destination de 10 candidats par session, pour un total de 200 participants potentiels (cf. planning). La formation dispensée comporte de 20 à 50h maximum, en boîte mécanique ou automatique. *Participation financière 150€*

## Aides matérielles à la mobilité

Transport solidaire : Service de prise en charge du déplacement de la personne pour un accès direct à l'emploi (transport à la demande). Trajet Domicile/Travail aller-retour, là où l'offre de transport en commun n'existe pas ou pour une embauche sur un horaire en décalé. (Durée de prise en charge maximale de 6 mois selon le besoin et la capacité d'autonomie de mobilité). *Participation financière 0,80 € le trajet*

Location d'un Vélo ou Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour des déplacements de courte distance. *Participation financière 1€/jour*

Location d'un scooter thermique pour des déplacements d'une distance plus importante. *Participation financière de 1 à 2,50€/jour selon critères de ressources*

Location d'une voiture pour des trajets Domicile/Travail (partenariat Papa Charlie).

## Garage Solidaire

Diagnostic : Constat de l'état mécanique du véhicule réalisé dans le Garage Solidaire d'Orsay ou au domicile du participant si le véhicule n'est pas roulant et établissement d'un devis.

Self réparation : Accès aux équipements et aux conseils des garagistes pour réparer soi-même son véhicule. *Location équipements à partir de 5€*

Réparation : Prise en charge des réparations, après acceptation d'un devis, par nos équipes de mécaniciens. *Taux horaire 28€, pièces facturées au prix de revient*